



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Les médicaments contrefaits : quels dangers pour les consommateurs belges ?
- Bruxelles, le 18 avril 2018 -

Suite à des statistiques de l'**Organisation Mondiale de la Santé (OMS)** estimant que **les faux médicaments** seraient responsables de **700.000 décès**, la **Députée fédérale Katrin JADIN (MR)** a interrogé la **Ministre de la Santé Maggie DE BLOCK (OpenVLD)** sur l'état des lieux des médicaments contrefaits en Belgique.

La Ministre a répondu que « *l'Agence fédérale des médicaments et des produits (AFMPS) dispose de différents chiffres liés aux **différentes manières d'intervenir** sur le terrain [...] et que de nombreux cas concernent de petites quantités de **médicaments illégaux commandés sur internet** par des particuliers pour leur usage personnel* ».

D'une part, cette agence travaille en collaboration avec **les douaniers** qui interceptent les colis suspects. De cette façon, « *l'Unité spéciale d'enquête de l'AFMPS, a pu saisir **4472 colis postaux venant de pays tiers et contenant des médicaments illégaux et/ou contrefaits** [...] En 2017, cette unité a clôturé **547 requêtes administratives et judiciaires relatives à la criminalité pharmaceutique*** », souligne la Ministre.

D'autre part, l'AFMPS travaille également avec d'autres institutions dont notamment la police, à qui elle offre systématiquement son assistance lors des enquêtes et pour laquelle elle forme les policiers concernés pour les sensibiliser à cette thématique.

Chaque année, l'Agence participe également à l'action PANGEA dont les chiffres de 2017 mentionnent qu' « *en Belgique, les vérifications conjointes, menées du 8 au 14 septembre 2017, ont permis l'inspection de **8.547 envois postaux**. Parmi ces colis contrôlés, **336 envois ont été bloqués pour suspicion** de présence de médicaments ou de dispositifs médicaux et l'AFMPS a ensuite **saisi 136 de ces colis*** ».

Concernant le circuit légal des pharmacies et firmes pharmaceutiques, l'Agence fait partie du réseau des « **Rapid Alert System** » qui informe les agences compétentes de l'Union européenne de la découverte de contrefaçon et ainsi, par un mécanisme de chaîne, informe les points de vente qu'ils doivent **retirer** immédiatement **du circuit** certains produits. La Ministre de la Santé conclut enfin qu' « *à ce jour, **aucun médicament contrefait dans le circuit légal des pharmacies n'a été signalé*** ».

« *Bien qu'aucun médicament contrefait n'ait été signalé dans le circuit légal, il sera nécessaire de **poursuivre la réflexion** au sujet des **dispositifs légaux** mis en place face aux médicaments **de contrebande** qui circulent via les réseaux internet* » souligne Katrin Jadin, qui réinterrogera la Ministre de la Justice à ce sujet.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS
TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :**
Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be